

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 décembre 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-12-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2012-12-389

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 03 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-12-390

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2012 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2012-12-391

DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2012;

De mettre à la disposition du Club deux camionnettes (pick-up) de la Ville, sans conducteur, pour la collecte du 16 décembre 2012 et la distribution du 22 décembre 2012 dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-12-392

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE POUR LA PRÉSENTATION DU SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE, ÉDITION 2013.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, au Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la présentation du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale, édition 2013;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la réalisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-12-393

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC UN ORGANISME D'ACTON VALE POUR LA PRÉSENTATION DES FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Attendu que deux (2) organismes de la Ville d'Acton Vale, soit les Chevaliers de Colomb et la Ligne communautaire/Optimiste, ont soumis leur service pour la présentation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter les services soumis par Les Chevaliers de Colomb pour la présentation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste;

Que l'organisme doit déposer la programmation complète et mentionner quelles journées auront lieu les festivités. L'aide financière pour la réalisation de l'évènement sera accordée suite au dépôt de la programmation;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Les Chevaliers de Colomb.

Le conseiller Luc Champagne propose la Ligne communautaire/Optimiste. Cependant, cette proposition ne reçoit aucun appuieur. En conséquence, cette proposition est donc sans effet.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2012-12-394

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES D'OMNIBUS RÉGION D'ACTON ET AUTORISER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART.

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;

Que la Ville d'Acton Vale accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2013;

Que la Ville d'Acton Vale approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2013 de TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 325 318,00 \$;

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année d'opération 2013 soit :

92,00 \$	carte de 40 déplacements locaux (2,30 \$/unité)
60,00 \$	carte de 20 déplacements locaux (3,00 \$/unité)
30,00 \$	carte de 10 déplacements locaux (3,00 \$/unité)
3,25 \$	déplacements locaux à l'unité
7,00 \$	déplacements extérieurs à l'unité
1,25 \$	par enfant de 0 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
3,00 \$	par enfant de 0 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité.

* Les enfants de 0 à 11 ans doivent obligatoirement être accompagnés par une personne responsable d'âge d'au moins 14 ans et qui est capable de prendre en charge la responsabilité de l'enfant. Dans tous les cas d'accompagnateur obligatoire, la place de l'accompagnateur est assurée dans le véhicule dès la réservation et l'accompagnateur n'a pas à défrayer le coût du passage. Le ratio

par groupe d'enfants a été déterminé en fonction de ceux déjà en vigueur dans les garderies en milieu familial soit : 1 accompagnateur obligatoire pour 6 enfants ou 2 accompagnateurs obligatoires pour 9 enfants. Tout autre accompagnateur devra défrayer les coûts de ses déplacements qui seront en vigueur lors du déplacement.

Que la Ville d'Acton Vale autorise à même le poste budgétaire 02-370-00-970 le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 21 816,96 \$ pour l'année d'opération 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-12-395

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Attendu que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année;

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013 comme suit :

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	21 janvier 2013	20;00
Lundi	04 février 2013	20;00
Lundi	18 février 2013	20;00
Lundi	04 mars 2013	20;00
Lundi	18 mars 2013	20;00
Mardi	02 avril 2013	20;00
Lundi	15 avril 2013	20;00
Lundi	06 mai 2013	20;00
Mardi	21 mai 2013	20;00
Lundi	03 juin 2013	20;00
Lundi	17 juin 2013	20;00
Mardi	02 juillet 2013	20;00
Lundi	05 août 2013	20;00
Lundi	19 août 2013	20;00
Mardi	03 septembre 2013	20;00
Lundi	16 septembre 2013	20;00
Mardi	01 octobre 2013	20;00
Lundi	11 novembre 2013	20;00
Lundi	18 novembre 2013	20;00
Lundi	02 décembre 2013	20;00
Lundi	16 décembre 2013	20;00

D'autoriser, tel que prévu à la loi, la publication d'un avis public du contenu du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs. 2012-12-396

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2013.

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé **au 18 janvier 2013 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants *du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS		BACS AÉRÉS BRUNS		BACS GRIS	
(MATIÈRES RECYCLABLES)		(MATIÈRES ORGANIQUES)		(RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
240 LITRES	360 LITRES	240 LITRES		240 LITRES	360 LITRES
0	40	40		0	60

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

1. Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
2. Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
3. Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
4. Pour les bacs bruns et bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
5. Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : Hôtel de Ville, 1025 rue Boulay à Acton Vale, Québec J0H 1A0;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer une telle entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service d'urbanisme et liste des permis émis.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale

- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2012-12-397

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER D'ÉVENTUELLES SOUMISSIONS RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander d'éventuelles soumissions, par voie d'invitation, relativement aux travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale.

Que madame Nathalie Ouellet, directrice générale, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs au réaménagement de la bibliothèque.

Le conseiller Luc Champagne propose que les contacteurs appelés à soumissionner soient des contacteurs d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-12-398

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements pré-autorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> • Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-11 au 27-11-2012: 	322 804,46 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Paiements par débits directs du 01-11 au 28-11-2012 	122 611,32 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires et REER pour le mois de novembre 2012 	160 755,28 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois de novembre 2012 	155 140,70 \$
Grand Total	761 311,76 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 246-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement ayant pour objet d'imposer une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2013.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 244-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Le conseiller Yves Arcouette donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement ayant pour objet de fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 243-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement visant à établir la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

Rs.2012-12-399

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 943 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR GINO MORISSETTE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR GINO MORISSETTE** le lot 5 084 943 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 036,8 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 29 328,68 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR GINO MORISSETTE** a versé un montant de 1 500 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 26 novembre 2012;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-12-400

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de Monsieur Olivier Sorel-Parent à titre de pompier volontaire au Service d'incendie. Monsieur Sorel-Parent sera inscrit auprès de l'École nationale des pompiers afin de compléter la formation requise. Sa date d'embauche est le 05 décembre 2012. Monsieur Sorel-Parent devra avoir complété un premier module avant de pouvoir prendre part à la pratique mensuelle. La rémunération de M. Sorel-Parent sera selon les conditions salariales de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.... **VARIA**

Le conseiller Bruno Lavallée apporte des commentaires concernant le déneigement de la zone rurale (ancien St-André) suite à plusieurs plaintes qu'il a reçues.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 17.

M. Édouard Desbiens	<ul style="list-style-type: none">• Remerciements concernant le renouvellement de l'entente avec les Chevaliers de Colomb pour les festivités de la Saint-Jean-Baptiste.
M. Édouard Desbiens	<ul style="list-style-type: none">• Demande, au nom des Chevaliers de Colomb, si c'est possible de renouveler l'entente pour les festivités de la Saint-Jean-Baptiste, de façon automatique, chaque année, et ce, jusqu'à ce que ces derniers ne veulent plus.
M. Roger Loïselle	<ul style="list-style-type: none">• Questions concernant la facturation pour l'entretien des cours d'eau.

Mme Colette Cottet	<ul style="list-style-type: none">• Demande où en sont rendus les pourparlers concernant les abris temporaires.
M. Gérard Landry	<ul style="list-style-type: none">• Demande quel est le prix pour les photocopies.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 21.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt et une minutes (20; 21).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date